REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

GARD

COMMUNE DE REDESSAN

Registre des Délibérations du conseil municipal

Séance du 07 mai 2024



D 2024-040

Nombre de Membres	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	20

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt avril deux mil vingt trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, 1er Adjoint

Présents: B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, C. CAVAILLES, A. COLSON, M. T. de GOULET, C. GLEIZES, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, V. PHILIPPE, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs:

- G. HANOUILLE donne pouvoir à B. BEDOS
- S. BONNET donne pouvoir à C. VIGO
- G. MANCUSO donne pouvoir à O. ROMAN
- E. FAUCHOUX donne pouvoir à J. L. MICHEL

Absents: F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, F. RICHARD - TRINQUIER, M. PEREDES, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet de la délibération : Modification du tableau des emplois de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°D2023 – 107 en date du 20 décembre 2023 approuvant le tableau des emplois de la commune au 31/12/2023 ;

Vu l'avis favorable des commissions « Ressources Humaines » en date du 02 avril 2024 ;

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Application agréée E-legalite.com

1

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ARTICLE 1 : approuve la modification du tableau des emplois de la commune comme suit :

Em	ploi à supprimer	Emploi à	créer au 08/10/2024
Grade	Adjoint technique	Grade	Adjoint Technique Principal 2ème classe
Echelon	6	Echelon	4
Indice Majoré	371	Indice Majoré	373

Em	ploi à supprimer	Emploi à	créer au 15/10/2024
Grade	Adjoint d'Animation	Grade	Adjoint d'Animation Principal 2ème classe
Echelon	6	Echelon	4
Indice Majoré	371	Indice Majoré	373

Emploi à supprimer		Emploi à créer au 01/07/2024	
Grade	Agent de maîtrise	Grade	Agent de maîtrise Principal
Echelon	12	Echelon	8
Indice Majoré	455	Indice Majoré	456

ARTICLE 2 : précise que les crédits afférents seront prévus au chapitre 012 du Budget Primitif 2024.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER

Publicité		
Date de publication		
Date d'affichage	1000	
Date de notification		

